

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 19 JANVIER 2018**

<b>Présents</b> : Mme Myriam FOUGERE, Maire, Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjoints, MM. Jacques JOUBERT, Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Marie-Thérèse REYROLLE, MM. Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mme Simone MONNERIE, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Nadine BOST.
<b>Absents avec procuration</b> : Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à Mme Myriam FOUGERE, Mme Emilie FAYE à M. Johan IMBERT, Mme Corinne PEGHEON à Mme Simone MONNERIE.
<b>Absentes excusées</b> : Mmes Colette POINSON, Véronique FAUCHER.
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Marielle GUY



**Ouverture de la séance à 19H15**

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 15 Décembre 2017 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY.  
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Au préalable Mme Le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu se libérer pour participer à cette réunion qui n'était pas initialement prévue au calendrier.  
Elle profite également de l'occasion pour présenter ses vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Mme le Maire rappelle ensuite que l'objet de cette réunion concerne le réaménagement « Place st-jean/rue de la République » avec l'approbation des modifications devant être apportées au dossier de consultation des entreprises.

Avant d'entrer dans le vif du sujet elle donne des informations au sujet des fouilles archéologiques qui se sont déroulées cette semaine autour du chevet de l'Eglise. Elles ont consisté en la réalisation de trois tranchées qui, après observations par les techniciens de l'Inrap, ont été rebouchées. Le rapport relatif au résultat de ces fouilles devrait être remis dans un délai de deux mois.

Concernant cette opération à visées archéologiques Mme Le Maire remercie vivement Mme La Sous-Préfète qui a été très à l'écoute de la collectivité et a permis de résoudre efficacement les difficultés avec la DRAC.

Elle passe ensuite la parole à Mr Imbert afin qu'il puisse faire le point sur ce projet.

Ce dernier rappelle qu'il s'agit du dossier phare du mandat qui a déjà fait l'objet d'une présentation lors du conseil municipal du 27 Octobre 2017. Le chiffrage approuvé alors s'élevait à 794 675.52 € TTC mais ne prenait pas en compte le coût des travaux relatifs à l'éclairage public estimé, à 58 735 € HT. Soit au final un coût global estimatif de 865 157.52 € TTC.

En conséquence la commune a demandé au maître d'œuvre de retravailler ce dossier afin d'une part d'affiner les coûts et d'autre part de prendre en considération non seulement l'éclairage

public mais aussi les recommandations de l'architecte des bâtiments de France et certains choix techniques complémentaires.

Après reprise du dossier par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le montant total estimatif des travaux (y compris l'éclairage public mais hors honoraires et frais annexes) s'élève à 719 747.50 € hors taxes soit 863 697.00 € TTC, décomposé comme suit :

	Place Saint-Jean	Rue de la République
Travaux préliminaires et contrôles	11 427,00 €	9 945.00 €
Terrassement	46 370,00 €	29 358.00 €
Assainissement	25 090,00 €	22 590,00 €
Revêtements de surface	283 366,00 €	178 113,00 €
Travaux paysagers et maçonnerie	15 192,50 €	8 392.00 €
Mobilier	22 410,00 €	17 594.00 €
-----	-----	-----
Total HT	403 855.50 €	265 992.00 €

Coût total des travaux HT : 669 847.50 €

Coût Lot Eclairage HT : 49 900.00 €

Total général Hors Taxes : 719 747.50 €

Total général TTC : 863 697.00 €

Sur ces nouvelles bases Mr Imbert propose à l'assemblée d'approuver le dossier correspondant tout en indiquant qu'une réunion publique sera organisée prochainement.

Mme Monnerie rappelle ses remarques antérieures concernant le sens de circulation, à l'arrière de l'Eglise, qui renvoie les usagers sur l'extérieur. Elle souhaite savoir si elles seront prises en considération. En effet même si l'objectif est d'éviter les voitures, les personnes souhaitant se garer au plus près, cet éloignement est susceptible d'impacter l'activité commerciale. Elle pense que l'intérêt de la circulation, en descendant la rue de Goye, consiste à pouvoir remonter en direction de la rue de la République et autour de l'église.

Mme Bost revient sur ces questions de circulation et de stationnement en évoquant plus précisément le problème de l'accessibilité à la boulangerie, qui perdra des clients si ces derniers sont dans l'impossibilité de se garer. Il y a peu de place pour tourner et la circulation risque d'être compliquée ce qui peut poser problèmes aux véhicules de livraisons.

Mr Imbert répond que la collectivité sera pragmatique et que des essais seront réalisés afin de mettre en œuvre la solution la plus judicieuse. Il rappelle également que les commerçants du secteur ont été associés aux discussions préalables et qu'ils sont favorables à un élargissement des trottoirs pour éviter un stationnement des voitures trop près des vitrines.

Mme Bost intervient ensuite sur les stationnements de la rue du Chicot, en précisant que cette rue est intéressante mais que le nombre de garages est un inconvénient, ce qui limite le nombre de places, en plus des véhicules régulièrement mal garés.

Mr Imbert partage cette analyse et souhaite le maintien du stationnement rue du Chicot. Il suggère d'installer des quilles à certains endroits afin d'éviter les stationnements gênants. Un marquage au sol sera certainement à prévoir. A la demande de Mme Monnerie il précise également que la rémunération de la maîtrise d'œuvre a été calée sur un taux de 9.42 %.

A l'issue de cette présentation et des échanges qui ont suivi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce nouveau dossier de consultation des entreprises rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 719 747.50 € hors taxes soit 863 967.00 € toutes taxes comprises.
- **AUTORISE** le lancement sur ces bases de la procédure de consultation en procédure adaptée conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.
- **CHARGE** Mme Le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer les marchés correspondants dès que ce sera chose possible.



L'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire clôt la séance à 19H45.